

PRECISIONS SUR L'EXCLUSION TEMPORAIRE

- 1- **Question concernant l'article 12** : doit-on prendre en compte le temps des arrêts de jeu (blessures, arrêts pour causes diverses) décompté par l'arbitre, dans le temps effectif de l'exclusion ?

Exemple : 1 joueur a été exclu temporairement depuis 5 minutes. Le jeu est arrêté 10 minutes pour cause de blessure d'un autre joueur : le joueur exclu doit-il être autorisé à revenir sur le terrain à l'issue de l'arrêt de jeu provoqué par la blessure ou bien doit-il continuer à purger sa sanction pendant 5 minutes après la reprise du jeu ?

Réponse : le temps des arrêts de jeu ne doit pas être considéré comme temps effectif de l'exclusion temporaire et doit donc être ajouté à la durée d'exclusion effectuée avant l'arrêt, dans la limite des 10 minutes.

- 2- **Question concernant l'article 9** : doit-on siffler un coup franc contre l'équipe du joueur exclu temporairement lors de l'arrêt de jeu lié à la faute ?

Réponse : hormis le cas d'application de la règle de l'avantage, l'équipe concernée par l'exclusion temporaire d'un de ses joueurs sera sanctionnée d'un coup franc indirect lors de l'arrêt de jeu lié à la faute incriminée.

- 3- **Précisions sur l'application de l'article 17** :

Exemple : Match avec prolongations.

1 joueur est exclu temporairement à la 115^{ème} minute. A la fin du temps réglementaire (120^{ème} minute), le score est toujours de parité, les 2 équipes doivent donc se départager par l'épreuve des tirs au but.

Le joueur qui a écopé du « carton blanc » et qui n'a fait que 5 minutes d'exclusion ne pourra pas participer à la séance des tirs au but, mais pour la suite de la compétition, les 5 minutes d'exclusion non effectuées seront annulées ou « purgées ».

Pour résumer, tout joueur exclu temporairement et qui n'a pas été autorisé par l'arbitre à revenir sur le terrain avant la fin du temps réglementaire, ne pourra pas participer à la séance des tirs au but, mais le temps non effectué de l'exclusion ne peut être reporté.

Important : lorsqu'un joueur exclu temporairement ne peut participer à l'épreuve des tirs au but, l'arbitre demandera au capitaine de l'équipe adverse de retirer un joueur de son équipe afin d'égaliser le nombre de joueurs.

En aucun moment du match ainsi que lors de la séance éventuelle des tirs au but un joueur remplaçant ne peut prendre la place du joueur exclu temporairement.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui été publié en préambule dans le règlement initial, l'exclusion temporaire ou « carton blanc » ne s'applique pas aux championnats et coupes interdistricts jeunes.